

# **Clin d'oeil images**

## Concours de diaporamas numériques

### Edition 2010

## **Règlement**

### **Article 1**

Le Club de l'image et du Son organise un concours de diaporamas ouvert à tous les photographes amateurs.

### **Article 2**

Le thème est libre et la durée de chaque œuvre ne doit pas dépasser douze minutes.

Le nombre de montages est limité à deux par auteur.

Exceptionnellement, des frais d'inscriptions ne sont pas demandés.

### **Article 3**

Un jury établira le classement des participants. Ces décisions seront souveraines et sans appel.

La remise des prix aura lieu à l'issue de la projection, 3 prix seront décernés

### **Article 3**

Chaque auteur devra faire parvenir un CD comportant son (ses) diaporama(s) numérisé (s) sous la forme de fichier(s) exécutable(s) (.exe ).

Le CD devra porter la mention du nom de l'auteur et celui du (des) diaporama(s).

Chaque diaporama devra être accompagné:

- de la fiche d'identification téléchargeable sur le site  
<http://www.clindoeilimages.cis.asso.fr/>
- d'un résumé du montage
- d'une image significative extraite du montage.

L'ensemble devra nous parvenir au plus tard le 15 avril 2010 à l'adresse suivante :

**CLUB DE L'IMAGE ET DU SON**  
**Concours Clin d'oeil images**  
7, allée des Noisetiers, 95670 Marly-la-Ville.

### **Article 4**

Si le nombre de montages présentés dépasse le temps prévu pour la projection, une Pré sélection sera effectuée par les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer les œuvres à caractère publicitaire, tendancieux, portant atteinte à la bienséance ou à l'intégrité des personnes physiques ou morales.

### **Article 5**

Afin de réduire les frais et de simplifier l'organisation du concours, les CD ne seront Pas retournés. Les organisateurs s'engagent à les détruire dès la fin du festival et à effacer les œuvres des ordinateurs ayant servis aux projections.

Si, toutefois, un auteur désire le retour de son CD, il devra joindre une enveloppe Affranchie (ou « lettre max ») libellée à son adresse pour le retour.



## **Article 6**

Les œuvres présentées sont censées être libres de tout droit de propriété artistique ou autre, que pourraient détenir des tiers. Les organisateurs du concours ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas de contestation ou de litige de la part d'ayant droits éventuels.

## **Article 7**

Les participants s'engagent à accepter que leur nom soit cité dans la presse ou tout autre média dans un but de promotion de la manifestation.

## **Article 8**

Le fait d'envoyer des épreuves à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Les cas non prévus sont de la seule compétence des organisateurs

Pour tout renseignement : [clindoeilimages@cis.asso.fr](mailto:clindoeilimages@cis.asso.fr)

## **Article 9** Calendrier

Date limite de réception : 15/04/2010

Jugement : 07/05/2010

Projection : 15/05/2010 (Entrée gratuite sur réservation)

Publication des résultats sur <http://www.clindoeilimages.cis.asso.fr/> le 16/05/2010

## **Article 10**

Les membres du Club de l'Image et du Son pourront participer sans possibilité de classement ou de prix.

7 allée des noisetiers 95670 MARLY LA VILLE

[www.cis.asso.fr](http://www.cis.asso.fr) [contact@cis.asso.fr](mailto:contact@cis.asso.fr)

Membre de la fédération photographique de France - Agrée Jeunesse et sport

Membre de la fédération départemental maison des jeunes et de la culture

SIRET N° 448 604 587 0056

